

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-12

SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES GROUPE ARCADE DEMANDE MODIFICATIVE DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS Chemin des Barthes COMMUNE DE SAINT-PORQUIER

Dans sa séance du 16 avril 2007, la Commission Permanente a accordé des garanties d'emprunts à la société française des habitations économiques destinés à la construction de 31 logements, chemin des Barthes à Saint-Porquier.

Par courrier en date du 2 août 2007, monsieur le Directeur Régional de la société française des habitations économiques nous sollicite pour la modification de la durée des emprunts PLUS et PLAI travaux de cette opération.

Je soumetts donc à votre examen la modification de la durée des emprunts, à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt PLUS travaux	
Montant	1 748 618 €
Montant garanti	1 224 032,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,55 %
Durée	40 ans (au lieu de 35 ans)
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI travaux	
Montant	183 721 €
Montant garanti	128 604,70 €
Taux d'intérêt actuariel	2,55 %
Durée	40 ans (au lieu de 35 ans)
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 352 637,3 € soit 70 % d'un montant global de 1 932 339 € la commune de Saint-Porquier se portant garante à hauteur de 30% de la totalité des emprunts souscrits comme l'indique sa délibération en date du 7 novembre 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-12

**SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES
GROUPE ARCADE
DEMANDE MODIFICATIVE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS
Chemin des Barthes
COMMUNE DE SAINT-PORQUIER**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 16 avril 2007 accordant à la société française des habitations économiques Groupe Arcade, la garantie du département à hauteur de 70 % pour deux prêts d'un montant global de 1 932 339 € concernant la construction de 31 logements chemin des Barthes à Saint-Porquier,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la modification de la durée des emprunts susvisés à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques suivantes :

Prêt PLUS travaux :

- 1 224 032, 60 € (70 %) pour un prêt d'un montant de 1 748 618 € réalisé auprès de la caisse des dépôts et consignations aux taux de 3,55 % sur une durée de 40 ans (au lieu de 35 ans) ;

Prêt PLAI travaux

- 128 604,70 €(70 %) pour un prêt d'un montant de 183 721 €réalisé auprès de la caisse des dépôts et consignations aux taux de 2,55 % sur une durée de 40 ans (au lieu de 35 ans) ;
- Précise que la commune de Saint-Porquier se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité des emprunts restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,